

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2021**

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Grégory PINATEL (procuration à Jean-Philippe LAMAND), de Stéphane POBEREJKO (procuration à Michèle BISIAUX) et de Joëlle BLEUX (procuration à Cyrille PLATEAU).

N°1 - VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2021

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29% doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et d'y ajouter conformément à la loi le taux de la part départementale.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	16,85%	36,14% (16,85+19,29)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	47,00%	47,00%

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

N°2 - COMPTE DE GESTION 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par Mr le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de Mme Maryvone RINGEVAL adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		733.712,87	324.116,10		324.116,10	733.712,87
Opérations 2020	1.719.603,02	2.197.514,37	246.666,46	451.359,52	1.966.269,48	2.648.873,89
Résultat 2020		477.911,35		204.693,06		682.604,44
Restes à réaliser			256.000,00		256.000,00	
Totaux cumulés		1.211.624,24	119.423,04		2.546.385,58	3.382.586,76
Résultats définitifs avec RAR		1.211.624,22	375.423,04			836.201,18€

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

N°4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2020, décide de l'affectation des résultats comptables comme suit :

Détermination du résultat de la section d'investissement

Dépenses :	246.666,46€
Recettes :	451.359,52€
Résultat 2020 :	204.693,06€
Résultat antérieur :	-324.116,10€
Résultat de clôture (D001) :	-119.423,04€
Restes à réaliser :	-256.000,00€
Résultat cumulé avec les restes à réaliser	-375.423,04€ (119.423,04+256.000)

Détermination du résultat de la section de fonctionnement

Dépenses :	1.719.603,02€
Recettes :	2.197.514,37€
Résultat 2020 :	477.911,35€
Résultat antérieur :	733.712,87€
Résultat de clôture :	1.211.624,22€

Affectation du résultat (1.211.624,22€) par ordre de priorité

↳ Article 1068 : **375.423,04€**

↳ R002 : 836.201,18€ (excédent de fonctionnement reporté)

N°5 - BUDGET PRIMITIF 2021

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2021 dressé par la Commission des Finances qui s'arrête comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 3.758.657,29€

RECETTES : 3.758.657,29€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 3.202.580,05€

RECETTES : 3.202.580,05€

Après en avoir délibéré, Adopté à l'Unanimité

N°6 - SUBVENTIONS 2021

Mr le Maire propose au conseil municipal de voter le montant des subventions allouées.

ASSOCIATIONS	Montant	Vote
ACPG-CATM	250	19 voix pour (16+3 pouvoirs)
AINES DE LA MARLIERE	250	19 voix pour (16+3 pouvoirs)
APE JULES FERRY	250	19 voix pour (16+3 pouvoirs)
CLUB DE LOISIRS	250	19 voix pour (16+3 pouvoirs)
COMITE DE LOISIRS DU PERSONNEL COMMUNAL	2.000	19 voix pour (16+3 pouvoirs)
ECOLE DE MUSIQUE	500	18 voix pour (16+2 pouvoirs) La procuration de Stéphane POBEREJKO ne peut pas être prise en compte (article L2331-11 CGCT)
HARMONIE L'AVENIR	1.000	18 voix pour (16+2 pouvoirs) La procuration de Stéphane POBEREJKO ne peut pas être prise en compte (article L2331-11 CGCT)
JOYEUX ST OLLOIS	250	19 voix pour (16+3 pouvoirs)
JUDO CLUB	1.500	19 voix pour (16+3 pouvoirs)
MUTUELLE SAINTE OLLOISE	250	18 voix pour (15+3 pouvoirs) Jean-Yves DEZ ne prend pas part au vote
OLYMPIQUE SAINT OLLOIS	5.000	17 voix pour (15+2 pouvoirs) Mme Michèle BISIAUX ne prend pas part au vote
PETANQUE SAINTE OLLOISE	250	19 voix pour (16+3 pouvoirs)
TENNIS DE TABLE	1000	19 voix pour (16+3 pouvoirs)
AUTRES		
EPICERIE SOCIALE TREMPIN	500	19 voix pour (16+3 pouvoirs)
SECOURS CATHOLIQUE de CAMBRAI	500	19 voix pour (16+3 pouvoirs)
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100	19 voix pour (16+3 pouvoirs)
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	10.000	19 voix pour (16+3 pouvoirs)

N°7 - RETRAIT DU TARIF « TAXE D'INHUMATION »

Mr le Maire informe les élus qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, suite au vote de l'amendement II-CF170 adopté dans le cadre de la loi de finances 2021, les taxes funéraires pour les convois, inhumations et crémations sont supprimées. Les communes n'ont plus le droit de percevoir ces taxes. Il est donc demandé aux élus de retirer la taxe d'inhumation de 40€ votée le 12/11/2020 des tarifs communaux.

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

N°8 REMBOURSEMENT D'ARRHES SUITE A ANNULATION DE LOCATION SALLES DES FETES

En raison de l'épidémie de COVID 19 et de l'impossibilité d'occuper de la salle la Marlière, les locataires suivants ont sollicité le remboursement des arrhes versés (75€) :

- Mr et Mme LEROY Hervé
- Mme CAUDERLIER Audrey

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

N°9 - PRIMES AUX MEDAILLES DU TRAVAIL

Mr le Maire propose de reconduire le montant de la prime à 40€ (quarante euros) aux récipiendaires de la médaille du travail et de la médaille agricole ci-après désignés :

Médaille du travail	Promotion du 14 juillet	Médaille agricole	Echelon
M. NORMAND François-Xavier	Échelon Argent	Mme LE FLOHIC Cécile	Échelon Argent
M. DOMISE Pascal	Échelon Vermeil	M. FLAMENT Alain	Échelon Or
M. LERICHE Eric	Échelon Vermeil		
M. LIETARD Bruno	Échelon Vermeil		
Mme DERLY Marie-Véronique	Échelon Grand Or		
Médaille du travail	Promotion du 1 ^{er} janvier		
M. DELCROIX Cédric	Échelon Argent		

N°10 - PLU INTERCOMMUNAL

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC).

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité des membres présents et représentés sont opposés à ce transfert à la CAC

N°11- CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la création d'emplois permanents sur le fondement de l'article 34 et 3-3-4° de la loi 84-53 à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Ecole Ringeval

- 1 emploi permanent d'animateur en activités périscolaires et extrascolaires au grade d'adjoint d'animation (17h/semaine)
- 1 emploi permanent d'agent de surveillance en cantine scolaire au grade d'adjoint technique (8h/semaine)

Ecole Jules Ferry

- 2 emplois permanents d'animateur d'activités périscolaires au grade d'adjoint d'animation (17h/semaine)
- 2 emplois permanents d'agent polyvalent scolaire au grade d'adjoint technique (9,45 h/semaine).

Les agents recrutés devront être titulaires du BAFA ou du CAP Petite Enfance, avoir une expérience professionnelle avec les jeunes enfants et justifier d'un niveau de diplômes 3 ou 4.

Les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Bernard de NARDA,
Maire

